

du trésor. La ville ne pouvait donc trouver un bénéfice dans la perception des droits d'entrée qu'en les élevant aux dépens des contribuables, c'est-à-dire de tous ses habitants. Cependant cet impôt, malgré toutes les restrictions, était la principale source de revenus de la commune.

Les dépenses se divisaient en deux grandes catégories. La première comprenait le traitement des employés de la ville, les subventions aux écoles et aux établissements de bienfaisance, les frais de construction, d'entretien, d'éclairage, la solde et l'équipement de la compagnie des arquebusiers, en un mot, toutes les œuvres municipales. La seconde se composait des versements effectués au trésor royal, à divers litres et sous différents noms. Outre les fermes des octrois, gabelles et autres droits domaniaux ou royaux, on distinguait le don gratuit, l'emprunt, le subside, le rachat des privilèges et celui des nouveaux offices.

Le don gratuit était une somme d'argent que la commune offrait au roi, lors de son avènement, de son passage à Lyon, de son mariage ou dans quelque autre circonstance solennelle. Le chiffre en varia depuis mille écus, don anciennement offert et accepté, jusqu'à plusieurs centaines de mille livres sous les derniers rois. — On appelait subside le secours que la commune fournissait au roi, souvent à titre d'emprunt, pour une entreprise d'un but avoué et reconnu, habituellement pour une guerre. Voici comment se passaient les choses. Le roi, ayant besoin d'argent, exposait le motif et précisait le chiffre de sa demande; les bourgeois représentaient leurs privilèges, leurs propres nécessités, les sommes déjà données par eux à la Couronne, et tâchaient d'obtenir une réduction. Quelquefois ils réussissaient; d'autres fois, le roi maintenait ses exigences; l'histoire abonde en exemples de cette nature. LouisXI ayant demandé au consulat lyonnais vingt mille livres pour réparer des forteresses en Picardie, le consulat n'en voulut accorder